

## Communiqué de presse

# Déclaration du Syneas lors de la commission mixte paritaire du 25 mars 2011

Le 19 février 2009, dans un document signé par la majorité des partenaires, les représentants des salariés et des employeurs se sont mis d'accord sur « la nécessité d'améliorer la convention collective 66 ». Pour ce faire, ils ont décidé d'engager « les négociations sur le thème des classifications et des rémunérations ». Le cycle de travail qui s'ensuivit a permis d'ouvrir le débat et de développer les arguments des uns et des autres, autour notamment d'un état des lieux des emplois et métiers réalisé paritairement.

Les échanges ont finalement abouti à un consensus ; un document, intitulé « Points d'étape concernant exclusivement les classifications et les rémunérations », a été présenté à la séance de négociation du 10 juin 2009. Le texte, qui a recueilli l'accord oral de la majorité des participants, listait cinq points d'accord :

- une classification organisant les métiers et emplois en filières ;
- le niveau de qualification détermine la classification ;
- le recrutement de professionnels sans niveau de qualification est conditionné à un dispositif de formation prévu dans les dispositions générales ;
- la progression à l'ancienneté est identique pour tous les professionnels ;
- les salariés peuvent bénéficier d'une valorisation complémentaire déterminée conventionnellement dans le cadre de positions intermédiaires d'emplois.

La reprise de la négociation s'est effectuée en octobre 2009 sous la présidence du ministère du travail, dans le cadre d'une commission mixte paritaire. Les différents points d'accord ont été repris, certains finalisés ou précisés, d'autres mis en attente. La dernière réunion de la commission mixte paritaire, le 13 juillet 2010, a permis de faire un bilan du travail réalisé. Pour les employeurs, ce bilan était positif : la commission mixte paritaire permettait un débat plus constructif et la consolidation des avancées de la négociation ; il fallait donc poursuivre la démarche engagée, entre les partenaires

sociaux et avec le soutien du ministère du travail. Dans cette optique, les employeurs s'engageaient à demander la mise en place d'une nouvelle commission mixte paritaire et faire dans ce cadre une proposition de texte.

Si la demande d'une commission mixte paritaire a pu être faite par les employeurs en juillet 2010, la proposition n'a pu être soumise aux organisations syndicales en octobre, comme initialement prévu. En effet, des divergences sur les orientations de la rénovation et sur leur mise en œuvre sont apparues entre les deux organisations employeur. L'une et l'autre ont alors préféré prendre davantage de temps pour échanger et tenter de parvenir à un texte commun.

Aujourd'hui, la nouvelle commission mixte paritaire se réunit pour fixer le calendrier et la méthode de travail, ainsi que les thèmes de négociation. Cette première réunion se déroule dans une période où certains acteurs s'interrogent sur la pertinence de poursuivre la rénovation de la convention collective, arguant que la situation sociale et économique n'est pas favorable à une telle négociation. D'autres mettent en avant de nouveaux impératifs à court terme, comme la réalisation d'une convention collective unique. Cet immobilisme d'un côté, cette fuite en avant de l'autre, ne sont pas des options pour le Syneas.

L'environnement politique, social, économique, la complexité de la cartographie des acteurs ne sont pas des freins pour engager la rénovation de notre convention collective. Au contraire, ces contraintes extérieures impliquent l'exigence d'un travail en commun pour adapter et améliorer notre convention collective au service des missions de nos associations et de nos établissements.

Le Syneas considère donc que :

- la rénovation de la convention collective est indispensable ;
- elle doit être négociée avec les organisations syndicales ;
- elle doit se faire par étape ;
- la première doit être : classification et rémunération ;
- sur ces deux thématiques, il faut aboutir à un nouveau texte ;
- ce nouveau texte aura forcément un coût, qui devra faire l'objet d'une enveloppe spécifique et d'une action appropriée du Syneas auprès des financeurs ;
- la rénovation conventionnelle doit être un préalable à une possible convention collective étendue.

Pour le Syneas, ce nouveau cycle de négociation, qui s'ouvre aujourd'hui et qui fait écho au travail entrepris depuis 2009 avec les partenaires sociaux, est crucial pour l'avenir de notre environnement conventionnel. De la volonté de tous les partenaires, tant du côté salarié que du côté employeur, de parvenir à un accord dépend la pérennité de la convention collective, sa modernité et son évolution.

Le Syneas souhaite donc voir inscrit à l'ordre du jour de la commission mixte paritaire la rénovation de la convention collective sur les deux thématiques qui ont initialement fait l'objet d'un accord signé : les classifications et les rémunérations.

Pour poser les bases de la négociation, **le Syneas va proposer un texte construit à partir des différents points d'accord qui ont été identifiés lors de la phase de négociation précédente.** Et pour inscrire la négociation dans un cadre temporel contraint, **le Syneas va notifier la semaine prochaine sa proposition à tous les partenaires, dans le cadre du dispositif prévu par l'article 3 de la convention collective.**

Le texte ainsi proposé à la négociation sera organisé autour d'un nouveau système de classification, basé sur une grille unique permettant de classer tous les métiers de nos associations. Il se présentera sans annexes, le contenu de celles-ci étant soit réécrit pour correspondre au niveau système de classification et de rémunération, soit réparti dans les dispositions générales dans les termes exacts de la rédaction actuelle. Le système proposé permettra :

- la valorisation des débuts de carrière ;
- une progression de l'ancienneté identique pour tous ;
- la représentation des qualifications et de la professionnalisation des salariés ;
- la mise en valeur des fonctions d'encadrement ;
- la possibilité de réaliser de véritables parcours professionnels.

La proposition du Syneas prolonge donc le travail effectué lors des deux dernières années et consacre les objectifs partagés par une majorité d'acteurs. Elle constitue naturellement la base d'un travail avec tous les partenaires sociaux et doit s'enrichir des apports et des propositions des uns et des autres.

Convaincu de la force d'un dialogue social constructif et dynamique, le Syneas espère que sa contribution à la négociation rencontrera la volonté de tous d'aboutir à la rénovation et à l'amélioration de la convention collective.